

MAIRIE DE SAINT-HILAIRE

1, Allée des Tilleuls
91780 SAINT-HILAIRE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Avril 2018

L'an deux mille dix huit, le neuf avril à 19 Heures , les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur DEMEULEMEESTER Stéphane, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme LAUNAY Nathalie, M.FAGET Alain, Adjoint
M.DROUIN Christian, Mme DUVAL Séverine, M. COLLIGNON Michel, Mme FICHET Armelle, M.MILLORY Aurélien, M. LEGRAS Grégory, M. LEPRINCE Bernard

ABSENTE EXCUSEE :

Mme HAYEZ Caroline

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. DROUIN Christian

Le compte-rendu de la séance du 22 janvier 2018 a été adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2017 -

Le Compte de Gestion 2017 du Receveur conforme au Compte Administratif 2017 de la commune est arrêté ainsi qu'il suit:

Section de Fonctionnement, dépenses	206 668.03
recettes	272 900.39
Excédent	66 232.36

Section d'Investissement , dépenses	127 304.96
recettes	150 783.57
Excédent	23 478.61

Résultat de l'exercice 89 710.97

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 -

Le Compte Administratif 2017 conforme au Compte de Gestion du Receveur est adopté à l'unanimité et arrêté ainsi qu'il suit:

Section de Fonctionnement , dépenses	206 668.03
recettes	272 900.39
Excédent	66 232.36

Section d'Investissement, dépenses	127 304.96
recettes	150 783.57

Excédent	23 478.61
Résultat de l'exercice	89 710.97

FIXATION DES TROIS TAXES -

Le taux des taxes pour l'année 2018 reste inchangé, à savoir:

- **Taxe d'habitation : 12.70%**
- **Taxe Foncier bâti : 13.60%**
- **Taxe Foncier non bâti : 55.00%**

BUDGET PRIMITIF 2018 -

Vu le Code des Collectivités Territoriales (partie législative) et du Code des Communes (partie réglementaire)

Vu la loi N° 92-125 du 06 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13.

Entendu l'exposé de Monsieur DEMEULEMEESTER , après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte par chapitre pour la section de fonctionnement, et par programme pour la section d'investissement, le Budget Primitif 2018 tel qu'il est annexé à la présente délibération et est équilibré comme suit:

Section de Fonctionnement, dépenses	267.961.00
recettes	267 961.00
Section d'Investissement , dépenses	180 094.70
recettes	180 094.70

PLAN DE FINANCEMENT CAISSE D 'EPARGNE

Une ligne de trésorerie a été ouverte pour faire face aux travaux d'aménagement de l'école. Les membres du conseil municipal décident de transformer cette ligne de trésorerie en emprunt à long terme.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil la proposition de financement de la Caisse d'Epargne Ile de France pour ce prêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette démarche.

STATUTS DU SYNDICAT SCOLAIRE -

Madame BOURREAU, Présidente du Syndicat Scolaire Chalo / Saint-Hilaire, propose à l'assemblée de revoir les compétences listées dans les statuts du syndicat.

Les membres du Conseil Municipal demandent réflexion pour les modifications de ces statuts.

URBANISME -

Dossier déposé en Mairie :

- M. RAVIZZA Olivier, pour la création d'une piscine
Cette demande a été adressée à l'Administration concernée.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE -

Rappel des tarifs de location pour la salle polyvalente:

du 01 Octobre au 31 mars : 500 Euros pour les habitants de Saint-Hilaire et Chalo Saint Mars
800 Euros pour les personnes extérieures

du 1er avril au 30 septembre : 400 Euros pour les habitants de Saint Hilaire et Chalo
700 Euros pour les personnes extérieures

Le règlement intérieur a été modifié , chaque personne louant la salle pour une manifestation familiale est responsable de la sécurité et du bon déroulement de la soirée.

ACQUISITION DU SILO

La demande d'aide communautaire présentée à la communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne pour l'achat et la mise en sécurité du silo a été acceptée.

Les membres du Conseil Municipal charge Monsieur le Maire à faire les démarches pour effectuer cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Le Maire,

Stéphane DEMEULEN

